



SYNDICAT DES INGÉNIEURS, CADRES ET TECHNICIENS

Libres et Responsables

## **Généralisation du RSA, 1 an après. Compte rendu de notre rencontre avec le Président du Conseil Général des BdR, pilote du dispositif**

**B**ien avant la mise en place du RSA, les travailleurs sociaux CGT du secteur associatif, du Conseil général et de la CAF, réunis dans un collectif avaient déjà exprimé leurs fortes préoccupations face aux conséquences néfastes des politiques libérales menées dans le champ du travail social aussi bien pour les professionnels que pour les publics les plus en difficulté par l'aspect coercitif et répressif des dispositifs mis en place dont le RSA.

La mobilisation des professionnels du secteur associatif (POLE 13, ADAI 13, PROTIS...) a été particulièrement importante en 2009 face aux politiques de désengagement des pouvoirs publics conduisant à des licenciements de personnel.

La généralisation du RSA au 1<sup>er</sup> Juin 2009 s'est traduite notamment dans notre département par la mise à disposition gratuite des travailleurs sociaux de la CAF13 constituant une mise en concurrence déloyale vis-à-vis des autres partenaires notamment associatifs qui intervenaient aussi dans ce domaine.

Au-delà de cet aspect, l'impact de ce nouveau dispositif (RSA) pour les personnes concernées s'avère particulièrement préoccupant et préjudiciable.

C'est pourquoi une rencontre de l'ensemble de ces syndicats avec le bureau de l'UD CGT13 a permis d'exposer la nécessité de porter ce dossier au niveau départemental et de solliciter ainsi une demande de rendez vous avec le Président du Conseil général des BDR qui a répondu favorablement .

### **1 - RENCONTRE AVEC LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL**

Le 31 Mars 2010 nous avons donc été reçus (présence aussi de la secrétaire générale de l'UD CGT des BDR) par Mr. GUERRINI en présence de son chef de cabinet, de Mme NARDUCCI, élue en charge de l'insertion, et de Mr. FILATTRIAU , Directeur de la DGAS.

En préambule, la secrétaire de l'UD a souligné le contexte socio économique particulièrement préoccupant dans notre département, accentué par la crise financière : suppressions d'emplois , augmentation massive du chômage, de la précarité, aggravation de la pauvreté. La situation des chômeurs en fin de droits a été également évoquée.

Le Président du Conseil général s'est alors exprimé, précisant qu'en effet « tous les clignotants



étaient au rouge » et que la situation était particulièrement préoccupante notamment sur la question de l'emploi. Il a par ailleurs précisé que le Conseil général consacrait 1,1 Milliard d'euros pour l'Action sociale et que les besoins des familles (notamment alimentaires) étaient en augmentation croissante et a exprimé ses plus vives inquiétudes quant à l'avenir.

Concernant le RSA, nous avons rappelé l'analyse de la CGT : il s'agit pour nous d'un dispositif qui institutionnalise la précarité et qui contrairement à ce qui avait été annoncé lors de sa création par le gouvernement ne permet pas de résoudre la pauvreté. Nous avons également évoqué combien il pervertit la relation d'aide en travail social.

Puis, nous avons précisé l'objectif de cette rencontre à savoir :

- exposer les conséquences sur les publics notamment les plus fragilisés de la mise en place du RSA
- exposer nos propositions afin que des modifications - relevant du champ de compétence du conseil général - puissent être effectuées dans l'intérêt des personnes concernées par ce dispositif.

### *11- Les conséquences sur les publics*

Rappel en préalable du nombre de bénéficiaires dans notre département (chiffres CAF consolidés, donnés lors du CE de Mars 2010) : 84 191 bénéficiaires dont 59 654 RSA socle, 11 487 RSA majoré, 16 010 RSA activité et 8527 RSA socle et activité.

Certaines de ces données sont contestées par le Conseil général qui a évoqué le peu de « fiabilité » des chiffres fournis notamment concernant le nombre de bénéficiaires du RSA majoré qu'il considère aux alentours de 9000 et non 11 487 comme le précise la CAF !

Cela nous a particulièrement interpellé d'autant que la Convention signée entre le Conseil général et la CAF entraîne un financement notamment sur le volet contrôle !

Nous avons également évoqué l'aspect qu'implique le questionnaire d'instruction de la demande (la CAF revêtant le caractère d'instructeur et payeur induisant des réponses stéréotypées quant à la finalité du questionnement autour de la recherche d'emploi) ce qui conduit à des réponses erronées et donc à des réorientations inévitables, via les pôles d'insertion, comptabilisées au nombre de 2000 selon le Conseil Général !

Nous avons sur ce point fait part du décalage entre ce qui figure dans la convention et la réalité de fonctionnement (dysfonctionnement plutôt) du partenariat sur le terrain !

Sur les conditions de séjour, l'accès aux droits semble aussi connaître des réponses inadaptées ce qui a conduit le Conseil général à nous réclamer de lui faire connaître les situations litigieuses.

Egalement en termes de conséquences préjudiciables nous avons souligné l'impact du RSA sur les droits connexes :

- ⇒ diminution des aides au logement avec des effets de recrudescence du nombre de mesures d'expulsion domiciliaire et de recours à la force publique.
- ⇒ diminution voire suppression de la Prime à l'emploi, prime d'intéressement
- ⇒ fin de l'exonération de la taxe d'habitation et de la redevance audiovisuelle
- ⇒ impact aussi sur la CMU-C

De ces changements liés à la nature de la prestation, on assiste à une recrudescence de demandes d'aides financières d'urgence, d'aide alimentaire : le Président du conseil général partage ce constat et évoque les incidences sur le budget d'action sociale départemental et la situation des associations caritatives saturées par les demandes.



Nous avons également évoqué la politique de contrôle particulièrement développée notamment à l'encontre des publics les plus fragilisés, rappelant la disproportion entre ce que représente le pourcentage de fraude (rappel des chiffres de la CNAF) au regard du coût que cela occasionne . Nous avons rappelé notre opposition à toute stigmatisation envers ces publics qui se retrouvent lors d'un contrôle en situation de suspension de droit avec des conséquences dramatiques .

### *12- Nos propositions*

Face à cette situation, nous avons rappelé notre attachement à une politique préventive plutôt que coercitive.

Concernant les familles monoparentales (avec enfant de 0 à 3 ans), nous avons rappelé la disposition que prévoit le législateur, à savoir la possibilité de déroger à l'obligation de contractualiser (CER) pour les femmes enceintes jusqu'aux 6 mois de l'enfant et avons demandé au Président du Conseil général de procéder à cette dérogation. Nous avons de plus souligné le fait que ces personnes pouvaient aussi prétendre comme les personnes salariées à un congé légal de maternité argument qui semble avoir été entendu par le Conseil Général .

Par ailleurs, nous avons évoqué pour ces familles la nécessité de réfléchir au-delà de la contractualisation ( on le rappelle qui est de 6 mois renouvelable 1 fois) afin qu'aucune radiation ne soit opérée - la responsabilité su Conseil général relevant alors du champ de la Protection de l'enfance -

Le Président du Conseil général s'est alors engagé à ce qu'aucune radiation ni suspension de droit ne soit effectué pour les familles monoparentales jusqu'aux 3 ans de leur enfant !

Par ailleurs sur la question de la dérogation, il n'a pas semblé insensible à notre proposition et nous a alors demandé de prendre rendez vous avec la Direction technique pour approfondir l'ensemble de ces questions et propositions à l'issue de laquelle il procèderait à des arbitrages.

Nous avons pu souligner à l'issue de cette rencontre le diagnostic semble-t-il partagé sur la gravité de la crise et ses effets dévastateurs sur les personnes notamment les plus en difficulté, sur la demande sociale croissante notamment auprès des collectivités locales alors que le désengagement de l'Etat s'amplifie et que les moyens financiers sont de plus en plus réduits. Dans ce contexte , la volonté de réfléchir à des pistes de solutions semble prévaloir de la part du Président du conseil général : la tenue d'une 2<sup>ème</sup> réunion plus technique illustre bien selon nous cette volonté.

## **2-RENCONTRE AVEC LE DIRECTEUR DE LA DGAS LE 20 AVRIL 2010**

Etait présent avec nous lors de cette réunion le syndicat CGT du Conseil général .

Mr FILATTRIAU était accompagné de Mme CROS, directrice de l'insertion.

Nous sommes revenus plus dans le détail sur l'ensemble des points abordés le 31 Mars.

A de nouveau été évoquée la disparité entre les chiffres fournis par la CAF et ceux du CG, sur le nombre de bénéficiaires du RSA majoré mais aussi du nombre de personnes suivis par les travailleurs sociaux de la CAF , la Direction de la DGAS argumentant que cela représentait un « vrai souci » !

En effet, l'incidence financière revêt toute son importance car nous a-t-il été dit « pour 1000 bénéficiaires cela représente un coût de 6 millions d'euros » !! on comprend mieux que les écarts affichés puissent inquiéter !!!



Sur la possibilité de déroger à l'obligation de contractualiser pour les femmes enceintes ou ayant un enfant de moins de 6 mois, le Directeur de la DGAS n'a pas semblé opposé et cette décision sera prise par le Président du CG. Il a de plus rappelé « qu'il n'est pas question de supprimer le RSA aux personnes bénéficiaires du RSA majoré » et le cas échéant de lui faire parvenir directement les situations concernées ! Dont acte.

Au sujet des 2000 réorientations, nous avons souligné combien le questionnaire lors de l'instruction induisait un certain type de réponses qui ne correspondaient pas à la réalité des situations sociales des personnes et de fait ne relevaient pas d'un accompagnement vers l'emploi mais bien d'un accompagnement social : partageant ce constat, le Conseil général a évoqué une « phase de formation pour les techniciens conseils de la CAF sur le recueil des données pour éviter ces réorientations » en cours de réflexion avec la Direction de la CAF !

Le Directeur de la DGAS à notre demande de gratuité des transports en commun (comme déjà effective dans certaines communes du département) a exprimé qu'il relayerait cette proposition auprès des élus et a rappelé que les fonds de l'APRE pouvaient être utilisés dans ce sens (6 Millions pour 2010 auquel se rajoute le report 2009 (3 Millions) soit 9 Millions utilisables au total).

Une fois de plus nous avons insisté sur la nécessité de revoir la politique de contrôle disproportionnée et coûteuse et réhabiliter plutôt l'accompagnement social des personnes les plus en difficulté. La direction de la DGAS a précisé que le nouveau PDI faisait une place importante à l'insertion sociale notamment sur le volet santé.

Ces rencontres ont permis de faire remonter les préoccupations rencontrées sur le terrain par les professionnels du Conseil général, de la CAF, de Pôle emploi, du secteur associatif, par le comité chômeurs, mais aussi par des personnes bénéficiaires du RSA.

Il convient donc pour nous aujourd'hui de voir se concrétiser en actes les engagements pris d'autant que un an après sa mise en place même le Président du Comité d'évaluation du RSA, François BOURGUIGNON reconnaît aujourd'hui que le « RSA permet d'alléger la pauvreté mais pas nécessairement d'en sortir ».

L'annonce faite par le gouvernement de « geler les dotations aux collectivités locales » risque fort de ne plus « alléger » mais bien d'aggraver davantage encore les situations de pauvreté tout particulièrement dans notre département.

Plus que jamais nous devons user de notre devoir d'alerte et nous mobiliser pour maintenir des missions de service public de qualité.

Marseille, le 2 juin 2010

**RETROUVEZ-NOUS SUR :**

[www.ugictcgtcaf13.fr](http://www.ugictcgtcaf13.fr)

